

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG**Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var
Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES			
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	29	27	27

DATE DE LA CONVOCATION
29/09/2020

DELIBERATION N°
13/05.10.2020

**L'an deux mille vingt
et le cinq octobre**

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans LA SALLE « L'ESPACE REUNION » – 83340 LE LUC sous la présidence de Monsieur André GUIOL, Président.

Étaient présents :

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
<i>C.A.P.V.</i>	M. AUDIBERT M. DECANIS M. GUIOL M. GUISIANO M. MONTIER Mme PAILLARD M. PERO M. PORZIO Mme SALOMON M. VERAN	M. FAUQUIET-LEMAITRE M. TONARELLI	<i>C.C.C.V.</i>	M. BONGIORNO M. DAVID M. LAIN M. PORTAL M. ROUX M. SIMON Mme VIORT	M. BERTORELLO Mme FERRARO M. ROSSI
			<i>C.C.P.V.</i>	M. GIACOMELLI M. MASSAL M. PHILIBERT M. ROUSSELET M. VERCOUTRE	

OBJET DE LA DELIBÉRATION :

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR SIÉGER AU SEIN DE
LA COMMISSION CONSULTATIVE DES DÉCHETS DU SCHEMA
RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET)**

Sur le rapport de Monsieur le Président **EXPOSANT :**

VU le Code Général des Collectivité Territoriales, notamment ses articles L5721-1 et suivants,

VU les statuts du SIVED NG,

VU l'arrêté préfectoral n°2019-451 du 28 novembre 2019 portant composition et modalités de fonctionnement du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires,

CONSIDERANT que le SIVED NG doit désigner un représentant pour siéger au sein de la commission consultative des déchets du SRADDET en tant que représentant des groupements compétents en matière de collecte et de traitement des déchets,

Le Comité Syndical, après avoir

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur André GUIOL, en qualité de Président du SIVED NG pour siéger au sein de la commission consultative des déchets du SRADDET

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

André GUIOL

